

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réalisation d'un nouveau commissariat de police sur les terrains compris entre la rue de Prévieux et l'avenue Franklin Roosevelt à Bron, il a été convenu que la ville de Bron céderait à titre gratuit à la Communauté urbaine l'immeuble dont elle est propriétaire, situé en bordure de la rue de Prévieux et nécessaire à l'élargissement de cette voie.

Il s'agit d'une bande de terrain de 265 mètres carrés environ, dépendant des parcelles cadastrées sous les numéros 414, 415, 416 et 730 de la section F et comportant, sur la parcelle F 414, un bâtiment vétuste pour lequel la ville de Bron, afin d'en accélérer la procédure de démolition, a déposé un permis de démolir qu'il conviendrait de transférer à la Communauté urbaine.

B - Propose d'approuver ce dossier, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et d'accepter le principe du transfert de permis de démolir de ce bâtiment au profit de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ce dossier.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - Accepte le principe du transfert de permis de démolir de ce bâtiment au profit de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,